



ENSEMBLE SCOLAIRE
NOTRE-DAME DE LA PROVIDENCE
SAINTE JEANNE D'ARC

LES EXIGENCES EN LANGUES VIVANTES

Chers Parents,

Les apprentissages des Langues Vivantes sont régis par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (C.E.C.R.L.).

<http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-referance-cecrl.html#lien0>

Niveau A : utilisateur élémentaire (=scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2).

Niveau B : utilisateur indépendant (=lycée), subdivisé en niveau seuil (B1) et avancé ou indépendant (B2).

Niveau C : utilisateur expérimenté, subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise).

Les **activités de communication langagière** peuvent relever de :

- *la réception (compréhension orale) : écouter.*
- *la production (expression orale, expression écrite) : s'exprimer oralement en continu, écrire.*
- *l'interaction (expression orale avec des interlocuteurs) : prendre part à une conversation.*
- *la médiation (notamment des activités de traduction et d'interprétation).*

En classe

L'élève doit apporter son matériel : cahier, cahier d'activité (si choisi par le professeur) et manuel (si non-numérique).

L'**oral** est essentiel en classe de langue : il est demandé une participation active. Il est absolument nécessaire de mettre « en bouche » les mots et structures d'une langue étrangère.

Cette participation ainsi que l'investissement général de votre enfant dans la matière seront évalués chaque trimestre selon une grille dont les élèves connaissent les critères.

Les évaluations portent sur les apprentissages tels que le vocabulaire, les structures, la phonétique mais aussi les aspects culturels propres à chaque langue.

En fin de séquence (unité), des évaluations sont mises en place afin de tester les différentes compétences des élèves dans plusieurs des cinq activités langagières entraînées.

Des projets sont à réaliser afin que l'élève puisse associer et développer plusieurs compétences au sein d'une même tâche.

A la maison

Un élève doit **apprendre et connaître sa leçon** d'un cours sur l'autre.

Parfois les traces écrites (leçons) peuvent être très courtes en sixième par exemple, cela signifie certainement que le professeur a privilégié les activités langagières de l'oral. L'élève doit donc se remémorer le cours afin d'être capable d'en parler le cours suivant, il peut être évalué à tout moment.

Les exercices donnés sont généralement succincts. Pour la progression personnelle de l'élève, ils doivent être faits.

Un site compagnon est parfois associé au manuel. Il permet de « jouer » avec le vocabulaire étudié, de revoir ou réécouter les vidéos ou audios travaillés en classe.

La réussite et surtout la progression de l'élève dépend surtout de la régularité de la mise en contact avec la langue. Nous encourageons tous les élèves à visionner les films ou autres supports numériques en version originale afin de se « faire » l'oreille (les sous-titres français sont autorisés !).

L'équipe enseignante des Langues Vivantes au Collège Sainte Jeanne d'Arc